



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Vaud obtient le label numérique responsable

L'Etat de Vaud vient d'obtenir le niveau le plus exigeant du label numérique responsable. Acquis à l'issue d'un audit externe indépendant mené par SGS, leader mondial en matière de certification, le label atteste des actions concrètes menées depuis des années pour réduire les impacts environnementaux de l'informatique cantonale et promouvoir une transition numérique responsable, conformément à la politique numérique du Conseil d'Etat et au principe d'exemplarité de l'Etat en matière de durabilité.

Un an après avoir signé la charte de l'Institut du numérique responsable (INR), le Canton de Vaud vient d'obtenir la certification la plus exigeante en matière de numérique responsable, avec le niveau 2 du label.

Le label reconnaît l'engagement et les efforts du Canton pour réduire l'impact environnemental du numérique : allongement de la durée de vie du matériel, infrastructures et centre de données à haute efficacité énergétique, sensibilisation régulière des collaboratrices et collaborateurs aux enjeux de durabilité du numérique, accessibilité des canaux numérique de l'Etat... L'ensemble des actions menées depuis plusieurs années en faveur d'une transformation numérique durable font aujourd'hui de l'Etat de Vaud le premier canton à obtenir le label numérique responsable de niveau 2.

Une action globale pour une transformation numérique durable

L'audit externe a porté sur la gestion générale du numérique par l'Etat de Vaud ainsi que sur les parcs informatiques administratifs et pédagogiques. Il a évalué les mesures prises pour réduire l'impact environnemental à toutes les étapes du cycle de vie du matériel : depuis son acquisition, qui suit des exigences de durabilité, jusqu'à son recyclage et/ou son élimination. Un partenariat avec Caritas permet par exemple de réemployer plusieurs milliers d'appareils chaque année. L'utilisation la plus longue possible des appareils - de 5 à 7 ans - ou leur réparation permet aussi une utilisation plus vertueuse des ressources.

Les premières mesures adoptées par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) pour renforcer la durabilité dans le projet d'éducation

numérique ont été prises en compte durant l'audit. Il s'agit de l'engagement d'une ressource humaine dédiée au numérique responsable, de la réalisation d'un bilan carbone du parc informatique pédagogique, de la possibilité laissée aux enseignants du secondaire II de recourir à leur machine privée comme alternative à une dotation systématique par le DEF, d'une offre de formation à l'attention du corps enseignant ou encore de ressources pédagogiques dédiées au numérique responsable.

L'audit valorise également les investissements réalisés ces dernières années pour renforcer la sécurité numérique, les efforts d'optimisation du patrimoine applicatif de l'Etat, ainsi que les mesures prises concernant les impacts sociaux du numérique. L'Etat veille par exemple à l'accessibilité de ses services en ligne, et sensibilise régulièrement ses collaboratrices et ses collaborateurs au numérique responsable, comme c'est encore le cas cette année en proposant une collecte de smartphones inutilisés et des ateliers de nettoyage des données dans le cadre du Digital Cleanup Day.

Un plan d'engagement pour une démarche d'exemplarité et d'amélioration continue

Si l'obtention du label numérique responsable constitue une avancée importante dans la démarche d'exemplarité qu'entend mener l'Etat en matière de durabilité, il ne constitue qu'une étape dans une démarche plus globale d'amélioration continue. C'est pourquoi le Canton a adopté un plan d'engagement comprenant une vingtaine d'actions concrètes pour approfondir sa politique. Il s'agit notamment de renforcer la gouvernance au sein de l'Etat en adoptant une stratégie numérique responsable, de poursuivre la sensibilisation des élèves et du corps enseignant aux enjeux du numérique responsable, d'agir à chaque étape du cycle de vie du matériel et des services numériques (approvisionnement, utilisation et fin de vie), ou encore de promouvoir la démarche auprès d'autres acteurs sur le territoire cantonal.

La démarche de labélisation s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat, exprimée dans le Programme de législature, d'accélérer la transformation numérique de l'administration tout en faisant preuve d'exemplarité en suivant les objectifs de durabilité, environnementaux comme sociaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mars 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

DCIRH, Catherine Pugin, déléguée au numérique